

SOMMAIRE

Le mot du président

sanitaire

- Alternance traitement Varroa
- Nouvelle gouvernance sanitaire
- Calendrier de traitements anti-varroa

Le coin botanique

- L' HEPTACODIUM miconioides



Contacts GDSA 73

Président

Fred Féaz
Le Four
73300 HERMILLON
fred.feaz@gdsa73.fr
(06-22-05-14-91)

Vice-Présidente
Yanne NEVEJANS

Trésorière
Edith CHARIGLIONE
ec.hermillon@gmail.com

Trésorier adjoint
Eric ALDEGHERI
ericaldegheri@gdsa73.fr

Secrétaire
Cyril VALLIER
cyril.vallier@gdsa73.fr

Secrétaire adjoint
Pascal MORIGGI
p.moriggi@gdsa73.fr

Vétérinaire conseil
Dr Claude GOTTARDI
g2cdjm@gmail.com

Animateur réseau Frelon
Yves BONNIVARD
Yves.bonnivard@laposte.net

Animateur réseau Aethina
Joseph FABIANO
josephfabiano@wanadoo.fr

LA D.D.C.S.P.P.

321 chemin des moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY CEDEX
(04-56-11-05-77)

Retrouvez toutes les informations du GDSA 73
Sur notre site internet

www.gdsa73.fr

Equipe de rédaction :

Cyril VALLIER : cyril.vallier@gdsa73.fr / Joseph FABIANO : josephfabiano@wanadoo.fr

Le mot du président

Tout d'abord, au nom du Conseil d'Administration, je tiens à vous présenter à tous ainsi qu'à vos familles et amis, tous mes vœux les plus sincères de santé et bonheur pour cette nouvelle année.

Je pense aussi à la santé de nos amies les abeilles qui luttent sans cesse contre de multiples dangers extérieurs ; à nous de veiller à ne pas ajouter de facteurs de stress supplémentaires qui seraient préjudiciables à leur santé.

Le début de la saison 2021 a été maussade sur le plan météorologique et par voie de conséquence sur le plan apicole, ce qui a plongé dans un profond désarroi les apiculteurs et apicultrices que nous sommes.

Les conditions météorologiques du printemps n'ont pas permis aux abeilles de sortir butiner et les ressources nectarifères étaient pour certaines inexistantes. Afin de sauver les colonies, bon nombre d'apiculteurs a eu recours au « nourrissage » intempestif jusque très tard dans l'été, ce qui n'a laissé aucune chance à nos abeilles de pouvoir butiner en toute sérénité.

Sur le plan sanitaire, il est à noter de nombreux cas de loque américaine (LA), découverts suite aux dépistages systématiques organisés par votre GDSA.

C'est le signe que cette maladie contagieuse est toujours bien présente dans nos ruches.

Aucune propagation de cette maladie n'est à déplorer.

Les APDI (Arrêtés Préfectoraux portant Déclaration d'Infection) ont été levés.

Dans les prochains mois, des changements fondamentaux concernant les Dangers Sanitaires de 1ère catégorie (DS1), vont être mis en place.

En France, depuis 2011, selon la L201-1 du code rural et de la Pêche, les dangers sanitaires sont classés selon 3 catégories : DS1, DS2, DS3.

Concernant les DS1 : ce sont des dangers qui peuvent porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé animale ou mettre en cause les capacités de production d'une filière.

Ils requièrent des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendue obligatoire par l'autorité administrative. Elles impliquent l'engagement de l'État.

Jusqu'alors les DS1 concernant l'abeille domestique étaient : la Loque Américaine (LA), l'infestation par *Aethina tumida*, l'infestation par *Tropilaelaps* sp et par *Nosema apis*.

La nouvelle Loi Santé Animale (LSA) a déclassé de nombreuses maladies et entre autres la LA qui passera de DS1 à maladie de catégorie D (maladie soumise à des restrictions de mouvements entre les Etats membres) + E (maladie soumise à surveillance).

Le Dr Gottardi reviendra sur cette « déréglementation » dans l'article ci-dessous.

Jusqu'à l'établissement du nouveau cadre juridique de la LSA, les mesures de police sanitaire concernant les DS1 continuent de s'appliquer. Pour 2022, la DDCSPP s'est engagée à continuer à prendre en charge les cas de LA. Je tiens à les remercier.

Les discussions sont engagées. Nous vous tiendrons informés.

En 2022 continueront les dépistages systématiques. Ils demeurent un formidable outil de travail permettant d'échanger sur les problèmes rencontrés par les apiculteurs (trices)(comme l'efficacité des traitements), mais aussi de déceler de mauvaises pratiques apicoles ainsi que des maladies (comme par exemple les maladies réglementées telle la LA).

Le but de ces visites étant de conseiller et d'agir pour promouvoir une meilleure santé de nos abeilles.

Coté Varroa, celui-ci reste une menace importante pour nos ruchers. Il faut vraiment veiller à ne pas prendre cet acarien à la légère. Il reste un facteur aggravant des troubles de santé de nos abeilles, au-delà de son action spoliatrice il peut en effet transmettre des agents pathogènes au sein de la colonie. Qui dit colonie infestée, dit colonie en mauvaise santé donc colonie qui travaille mal, voire pas du tout. Différents traitements sont à votre disposition et restent faciles d'utilisation. Mais incontestablement le recours à la bi-thérapie s'avère nécessaire dans de nombreux cas, certains traitements complémentaires deviennent incontournables comme les traitements à base d'acide oxalique (AO).

En 2021 votre GDSA a animé 3 formations sur l'utilisation des traitements à base d'AO.

Nous restons bien entendu à votre disposition si vous souhaitez être formés par petits groupes de 30.

Coté Frelon, le réseau a été fortement sollicité cette année. Environ 78 nids ont été détruits en 2021. 2022 ne laisse rien présager de bon.

L'orientation de 2022 sera axée sur l'accentuation des formations : comptages, suivis d'infestation, LA, Varroa et autre.

La conférence du 30 octobre ayant été très appréciée de tous, nous la reconduirons à l'automne 2022 si les mesures sanitaires le permettent. Nous espérons alors pouvoir vous accueillir encore plus nombreux.

La création d'un futur rucher technique est en cours de réflexion.

Nous y reviendrons ultérieurement.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration, TSA, et Référents frelons pour leur très forte participation dans les différents groupes de travail, pour leur mobilisation lors des différentes formations organisées cette année, mais surtout pour leur engagement envers vous, adhérentes et adhérents.

Merci aussi à chacun d'entre eux pour leur soutien et leur confiance au quotidien.

Au plaisir de vous lire ou de vous rencontrer, si les conditions le permettent enfin, lors de notre prochaine Assemblée Générale du 02 Avril 2022 à Montmélian.

Très amicalement,

Fred Féaz, Président du GDSA 73

PS : Pensez également à consulter notre site internet pour retrouver en détails nos différents points d'actualité.

Nos partenaires

VOTRE PARTENAIRE EN SOLUTIONS D'IMPRESSIONS ET DE COMMUNICATIONS

- **Ventes de Solutions**
 - Solutions d'impressions, Gestion du Document, multifonctions, imprimantes, scanners, fax, finitions, destructeurs de documents ...
 - Solutions Eco-Responsables
 - Solutions RGPD de dématérialisation
 - Accompagnement à la transition numérique
- **Solutions Visuelles et Interactives**
 - Expert depuis 2003 : Tableaux interactifs, écrans tactiles, solutions de visioconférence, vidéos projecteurs ...
- **Locations à la journée et longues durées**
 - Matériels d'impressions et de gestion du document
 - Destructeurs de documents
 - Matériels vidéos : projecteurs, écrans (leds, tactiles ...)

S. A. V
7 jrs / 7 jrs

Revendeur :
SHARP
EXCEED YOUR VISION
EPSON
EXCEED YOUR VISION
KYOCERA
LEXMARK
INVENT
hp
invent
easypitch

yes
COPIES & SERVICES
278 Route d'Apremont 73190 SAINT BALDOPH
Tel. : 04 79 70 53 81 / commercial@yes-copies.fr

Impressions Grands Formats
Enseignes et Signalétique
Marquage Textile et Broderie
Gravure Laser et Tampons
Marquage Véhicules
Cartes de Visites, Flyers, Menus
Conception Graphique
Tapis Personnalisables
Films Vitrages

89 Faubourg de la Madeleine
73600 Moutiers
04.79.01.03.68 - 06.67.74.36.32

**WHITE
ANGEL
MOUTIERS**

Assemblée Générale 2022

Sous réserve des conditions sanitaires

L'assemblée générale statutaire du groupement, ouverte à tous, se déroulera le :

Samedi 2 Avril 2022 à 14h00
à l'espace François Mitterrand de Montmélian

Ordre du jour :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Rapport de la commission de contrôle des comptes
- Echanges
- Renouvellement du 1/3 sortant et des vérificateurs aux comptes.

La présente convocation s'adresse à tous les adhérents à jour de leur cotisation, réglementairement enregistrés et recensés ayant déclaré au groupement toutes les ruches en leur possession.

Les candidatures pour le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration doivent être adressées au président (Fred Feaz 46 place du four 73300 La tour en Maurienne ou fred.feaz@gdsa73.fr) **avant le 3 Mars 2022.**

Nouvelle gouvernance Sanitaire

Par le Docteur Claude GOTTARDI

Nouvelle Loi européenne sur la santé animale ou Nouvelle gouvernance sanitaire apicole

La nouvelle loi sur la Santé animale est entrée en vigueur le 21 avril 2021 dans tous les états membres de l'UE. Elle révisé la catégorisation des maladies apicoles et il serait souhaitable de savoir quelles seront les directives du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et quelles seront les conséquences qu'elle pourrait avoir sur nos pratiques apicoles.

En France ,depuis 2011,selon la L201-1 du code rural et de la Pêche,les dangers sanitaires sont classés selon 3 catégories.

DS1

ils peuvent porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé animale ou mettre en cause les capacités de production d'une filière.Ils requièrent des mesures de prévention ,de surveillance ou de lutte rendues obligatoire par l'autorité administrative.Elles impliquent l'engagement de l'État.

DS2

des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte peuvent être mis en œuvre à travers un plan de lutte local obligatoire qui peut être soutenu par l'État

DS3

ils peuvent faire l'objet de mesures facultatives individuelles ou collectives sans engagement de l'État.

Les DS1 sont *Aethina tumida*, la loque Américaine, *Tropilaelaps* sp et *Nosema apis*.

Les DS2 sont *Varroa destructor* et *Vespa velutina nigrithorax*.

Les DS3 sont toutes les autres maladies des abeilles.

La catégorisation européenne de la loi de Santé animale consiste à identifier , pour chaque maladie ,les mesures à appliquer.

CAT A

maladie normalement absente de l'UE éradication immédiate avec plan d'urgence

CAT B

maladie devant être contrôlée par tous les états européens membres éradication obligatoire

CAT C

maladie soumise à contrôle volontaire des Etats membres éradication facultative

CAT D

maladie soumise à des restrictions de mouvements entre les Etats membres

CAT E

maladie soumise à surveillance

En comparant la loi européenne de Santé animale et le droit français on obtient la correspondance suivante :

	catégorisation française	catégorisation européenne	réglementation
varroose	DS2	C + D + E	idem
Aethina t.	DS1	D+E	moins
L.A.	DS1	D+E	moins
Tropilaelaps	DS1	D+E	moins
Nosema apis	DS1	aucune	moins
Vespa velutina	DS2	aucune	moins

On constate donc que la catégorisation européenne est beaucoup plus souple et moins contraignante que la catégorisation française mais aussi que l'État se désengage plus ou moins totalement, ce qui ne sera pas sans conséquence quant à la gestion des foyers de Loque Américaine. Pour l'instant nous n'avons pas encore de décret d'application pour cette nouvelle réglementation donc l'ancienne réglementation est toujours en vigueur mais des discussions sont en cours au niveau de la DGAL et nous espérons que la Loque Américaine ne sera pas considérée comme une maladie simple des abeilles.

Je souhaitais vous faire un petit résumé de la situation de la L.A. en Savoie pour l'année 2021.

- Fin 2020 un foyer a été trouvé à la Giettaz assez tard dans la saison
- au printemps 2021, nous avons trouvé 2 autres foyers sur la Giettaz et Saint Nicolas la Chapelle.
- cet été nous avons trouvé 1 foyer en Haute Maurienne suite à une visite PSE. En contrôlant le secteur, nous avons trouvé 2 autres foyers dont 1 chez un professionnel.
- cet automne nous avons trouvé 1 foyer à Randens mais les visites n'ont pu être terminées du fait de l'avancée dans la saison. La fin des visites est prévue au printemps 2022. Comme vous pouvez le constater la L.A. est bien présente et la vigilance est de rigueur lors de visite de ruchers et le moindre doute doit être levé.

Alternance de Molécules

Par le Docteur Claude GOTTARDI

Depuis déjà de nombreuses années, le GDSA a préconisé pour traiter les ruches contre varroa, l'utilisation de l'Apivar dont le principe actif est l'amitraz. Quand le GDSA a commencé à utiliser l'Apivar, il fallait laisser les lanières 6 semaines puis nous sommes passés à 8 semaines pour être actuellement à 12 semaines. Depuis 3-4 ans, de remontées de terrain font apparaître une moindre efficacité de l'Apivar. Des études récentes tendent à montrer qu'il commence à apparaître une résistance à l'amitraz. Devant un tel constat, le GDSA a décidé de proposer à ses adhérents l'utilisation de l'Apistan dont le principe actif est le tau-fluvalinate. L'alternance pourrait se faire de la façon suivante : 3 ans Apivar puis un an Apistan. Pour les apiculteurs ayant des colonies en périphérie de vergers, il faudra être vigilant quant à l'efficacité du tau-fluvalinate car cette molécule est utilisée en arboriculture d'où une potentielle efficacité moindre sur varroa. Certains apiculteurs ont pris l'initiative de traiter 2 années de suite avec Apistan mais les résultats ont été mauvais et beaucoup de colonies sont mortes et cela nous conforte dans les modalités du choix de l'alternance.

Je tiens à attirer votre attention sur le point suivant : un seul traitement par an après récolte entre le 15/7 et le 15/8 n'est plus SUFFISANT. Il faut faire des comptages de chute naturelle et envisager de faire un traitement tardif voire en hiver avec de l'acide oxalique en période hors couvain. C'est cette seule alternative actuellement qui permettra de limiter les mortalités hivernales bien souvent dues aux conséquences d'une mauvaise gestion de la population de varroas.

Un comptage 10 à 15 jours après le retrait des lanières permet de savoir si le traitement a été efficace

Il faut refaire de même après le traitement avec l'acide oxalique. Ce protocole nous semble actuellement être le minimum à mettre en œuvre pour avoir des colonies pas trop impactées par varroa.

Formation AO

Section Pont de Beauvoisin

Par Olivier BISCHOFF

Compte rendu de la journée de formation du GDSA 73 pour le news letter du GDSA 73

A l'initiative de Thierry BERNARDY, président de la section apicole de Pont de Beauvoisin du RUCHER DES ALLOBROGES, le GDSA 73 a organisé une formation sur l'utilisation de l'acide oxalique pour les traitements contre le varroa dans nos ruchers. 27 adhérents de la section ont pu bénéficier de cette formation dans la salle de la maison des associations de Novalaise.

Le président du GDSA 73, Fred FEAZ, était entouré du docteur Claude GOTTARDI, Bernard VERNEYRE, et Cyril VALLIER pour ce déplacement dans l'avant pays savoyard.

Le Docteur GOTTARDI a débuté la matinée par un exposé sur la législation, l'utilisation et les impératifs de protections pour l'utilisation de l'acide oxalique. Bernard VERNEYRE prit la suite pour nous faire un excellent exposé et partage d'expérience et d'anecdotes sur le développement de ce parasite ainsi que les traitements pour maintenir l'état sanitaire de nos essaims et réduire la pression du varroa sur nos abeilles.

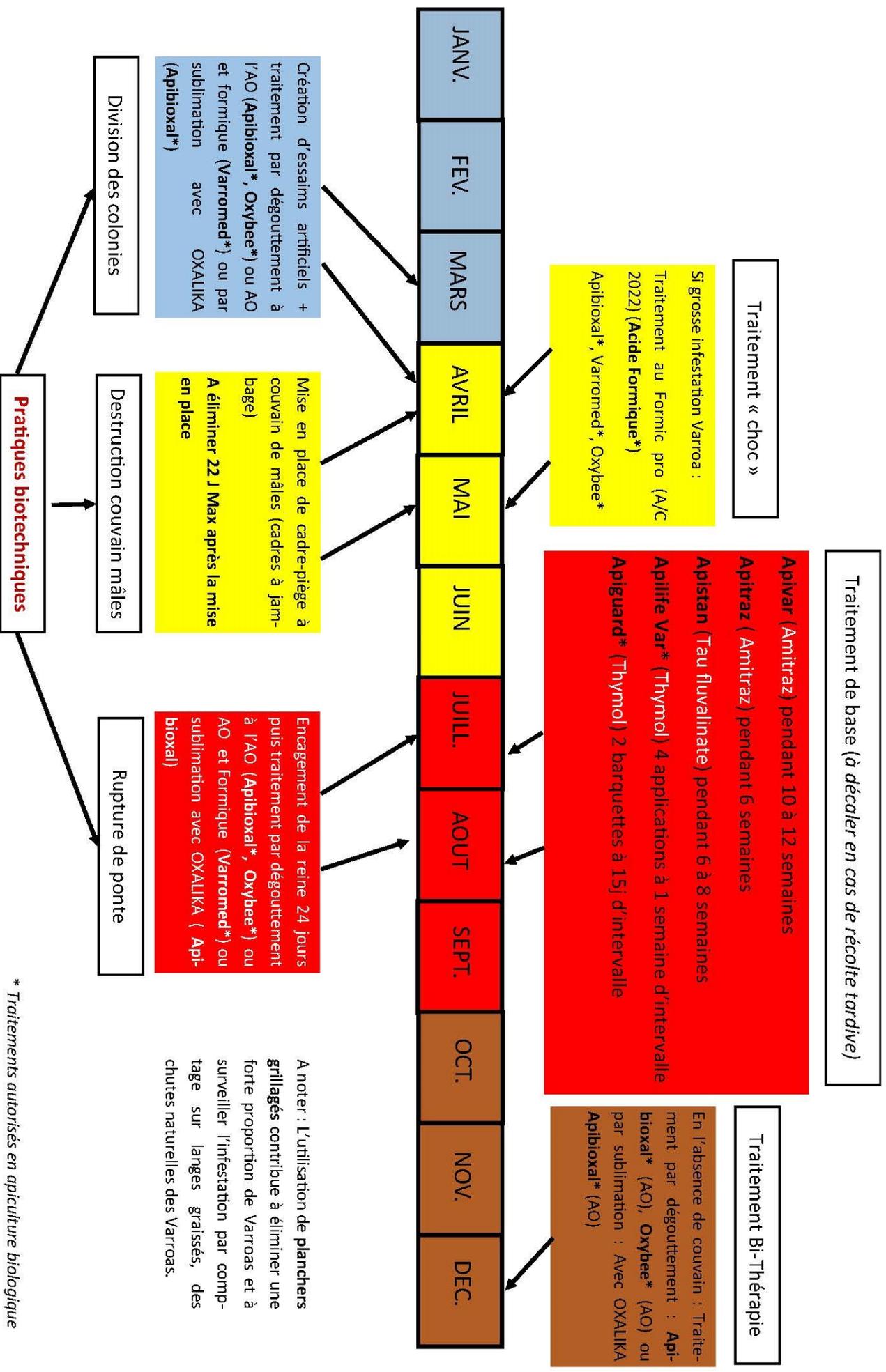
Après un repas en commun au restaurant ENTRE LAC ET COLLINE, la journée a continué avec les explications pratiques et démonstration de Fred Feaz et Cyril VALLIER autour des ruches du rucher école ROBERT CARRON de la section de Pont de Beauvoisin.

La section de Pont de Beauvoisin du RUCHER DES ALLOBROGES remercie le GDSA 73 par la qualité de cette journée.



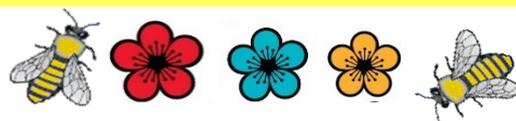
Calendrier de lutte contre le Varroa

Nous recommandons de n'utiliser que des produits avec une AMM et de les appliquer dans le strict respect des posologies et des protocoles recommandés (cf caractéristiques des produits)



* Traitements autorisés en apiculture biologique

Abeilles et miels ... *en Fleurs*



La plante du mois

L'HEPTACODIUM miconioides : la fleur des 7 fils

Voulez-vous un arbuste joli en toute saison, de culture facile et apprécié des abeilles ?



Atout premier : ses fleurs blanches très mellifères et nectarifères, petites étoiles en grappes arrivent en fin d'été jusqu'en octobre.

Et nous savons tous l'importance en cette période pour nos amies, attirées par leur léger parfum de jasmin.

Puis ces belles fleurs se transforment en calices d'un joli rose-rouge, ce qui donne une impression d'une deuxième floraison.



En automne, les feuilles qui ressemblent à celles du pêcher, originales, longues de 7 à 12 cm pointues, vertes, incurvées pendantes se peignent en une belle teinte jaune.

Remarquez, les feuilles disposent de 3 nervures centrales.



Il y a aussi une belle écorce beige-marron-orange qui se desquame en vieillissant.

Même nu en hiver c'est un magnifique arbuste, toujours décoratif.



Désolé, je n'ai pas trouvé d'informations sur le miel monofloral, à cette période... *C'est réservé aux abeilles !*

Originaire de Chine dans le Yunnan, l'heptacodium miconioides (ou jasminoides) est très rare.

Il serait en voie de disparition dans sa zone d'origine. Mais importé par un botaniste Américain au début du 20^e siècle, puis redécouvert en Belgique, il apparaît finalement en France ainsi que dans les pays à climat tempéré il y a 30 ou 40 ans.

Ah , la mondialisation...

Son nom vient du grec επτά κεφάλια « sept têtes » dû au type d'inflorescence : grappes à 7 fleurs .

Il est nommé poétiquement ” Fleurs des 7 fils de Zhejiang (province de la Chine) “ , les Anglophones “ Seven son Flower “ et aussi Lilas d'automne en Allemagne.

On en connaît qu'un type, le cultivar Tianshan est plus compact et ramifié que l'espèce classique commune.

J'ai baptisé celui qu'un de mes copains possède “ Heptacodium Garibaldii “ en échange de superbes photos.

Grand arbuste ou petit arbre caduc avec une hauteur 2,5 à 4 m pour une largeur de 2,5 à 4 m mais dans son pays d'origine, il peut atteindre 7/8 m.

Son port compact, buissonnant lui donne élégance et caractère. Il pousse sur plusieurs troncs mais on peut le conduire sur un seul tronc en coupant les rameaux poussant à la base pour ainsi profiter de sa belle écorce. Il se prête à la taille suivant vos désirs.

Sa croissance est suivant la nature du sol et l'exposition : rapide au soleil, sur sol bien drainé, frais et acide ; modérée à mi-ombre, sur sol calcaire. Une fois bien installé il tolère bien la sécheresse et le vent.

Sa rusticité jusqu'à -20 °C. Il accepte la pollution et les embruns du bord de mer.

Attention bois et branches sont très cassants.

Aussi mesdames, vous pouvez faire un joli bouquet lorsqu'il commence à fleurir et comme pour les lilas fendez les tiges pour mieux l'hydrater.

Injustement méconnu, robuste, peu exigeant et très facile à cultiver chez nous.

Alors découvrons vite cet original pour égayer notre environnement.

On peut le planter en isolé, en haie, en massif, et pour l'égayer davantage des fleurs peuvent l'entourer à sa base :

Corydales de différentes couleurs : blanches, bleues, violettes, jaunes ...
hauteur 10/40 cm

Aconogonon: c'est la renouée des Alpes , hauteur 30/80 cm

Hellébore ou roses de Noël

Cyclamen : *pour l'humour, c'est la fleur de la ménopause... il faut bien sourire.*

Epimédium : *poétiquement c'est la fleur des Elfes*, excellent couvre-sol, résistante et décorative, hauteur 30 cm

Et pourquoi pas une petite clématite qui grimpe et fleurit les rameaux en été !

Et plus encore suivant vos désirs ...



MULTIPLICATION :

Bien sûr par semis en automne dans un mélange sableux.

Par bouturage facile : prélèvement de branches de 10/15 cm en août / septembre, on supprime les fleurs éventuelles et les feuilles sur la base.

Enfoncer de 10 cm dans un pot à mi-ombre avec une terre fraîche composée de terreau et sable à protéger en hiver.

Attendre que l'arbuste soit bien formé avant de transplanter : environ 18 mois.



Qu'en pensez-vous ?

Faites-nous part de vos connaissances !

Avez-vous des plantes mellifères ? De belles photos ?

Envoyez vos informations et commentaires à :

josephfabiano@wanadoo.fr / josephfabiano@gdsa73.fr